

Solidarité avec notre collègue licenciée



Ce lundi 1^{er} octobre, plus de 70 agents ont investi la Direction régionale des Hauts-de-France de l'Inrap pour exiger l'annulation de la procédure de licenciement engagée contre notre collègue Géraldine.

Au retour d'une grave maladie, en 2014, Géraldine a été reconnue travailleuse handicapée, avec une inaptitude partielle. Elle s'est engagée dans un processus de formation pour acquérir de nouvelles compétences. Depuis deux ans, elle enchaîne sans interruption les missions au bénéfice de l'Inrap. Elle a toujours été claire vis-à-vis de sa hiérarchie : tant pour des questions personnelles que de suivi médical, elle ne pouvait déménager en région parisienne. En 4 ans, la direction de notre établissement ne lui a fait aucune proposition de reclassement, jusqu'à cet été où lui a été transmise une proposition de poste à Paris dont tout le monde savait qu'elle ne pourrait l'accepter.

Aujourd'hui, sur l'ensemble des Hauts-de-France, le taux de grévistes atteint près de 50 %. Cette mobilisation sans précédent témoigne de la solidarité de chacun.e et des inquiétudes quant à la gestion des personnels en restrictions médicales et en inaptitude. L'indignation est d'autant plus forte que la pénibilité de notre travail entraîne pour tou.te.s une dégradation de notre condition physique et morale. Non seulement la Direction générale de l'Inrap ne prend pas la mesure de cette situation mais sa seule réponse est aujourd'hui le licenciement des agents dont la santé est altérée.

Les agents mobilisés dénoncent l'absence d'une politique de prévention à la hauteur des enjeux humains et la violence des pratiques de la Direction générale de l'établissement.

Glisy, le 1^{er} octobre 2018

